



**DELIB 04-2023**

1 place de la Mairie  
81290 VIVIERS-LÈS-MONTAGNES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de VIVIERS LES MONTAGNES  
Séance du 22 mars 2023 à 20h00**

*Nombre de membres*

Afférents au Conseil : 14

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 17/03/2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt et trois et les vingt et deux mars à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIVIERS-LES-MONTAGNE, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Elisa LEMONNIER, sous la présidence de M. Alain VEUILLET, Maire.

Présents : Mesdames Marie-Rose LADOWITCH, Arlette GLORIA, Isabelle DE VIVIES, Christelle COURTOIS-SABARTHES, Françoise BARBERI, Marie-France ALRIC  
Messieurs Alain VEUILLET, Rodolphe DUCAMP, Frédéric MAIXANDEAU, Jean-Michel MAUREL, François MONTAGNES, Manuel GONCALVES, Daniel MONTAGNE, Paul SALVAN

Excusés : Mme Sylvie CALAS pouvoir à Mme Arlette GLORIA, Mme Myriam MADAULE pouvoir à M. Manuel GONCALVES, Mme Maud FLAMAND pouvoir à Mme COURTOIS SABARTHES et M. Claudian BRUN pouvoir à Mme Marie-Rose LADOWITCH

Absent : Mme Pascale PRADES

Secrétaire de séance : Mme Christelle COURTOIS-SABARTHES

La séance débute à 20h05

Conformément à l'article L 2121-21 du CGCT, M. le maire propose de voter à main levée

Pour : 18                      Contre : 0                      Abstention : 0

**Objet de la délibération : BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2022**

Considérant que l'excédent de la section de fonctionnement de l'exercice 2022 s'élève à la somme de 500 124.53 € en section fonctionnement et de – 332 846.30 € en section investissement, M. le Maire propose d'affecter :

- 167 278.23 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 332 846.30 € à l'article 1068 en recette d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à la majorité (Pour : 14, Contre : 0, Abstentions : 4),

**DECIDE** d'affecter l'excédent de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2022 de la manière suivante :

- 167 278.23 € à l'article 002 en recettes de fonctionnement
- 332.846.30 € à l'article 1068 en recette d'investissement

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire, Alain VEUILLET

